

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 302-2026 CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIQUE DES ÉLU-ES MUNICIPAUX

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Marie-Pier Martel, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines :

QU'au cours de la séance ordinaire du conseil tenue à la salle du conseil située au 561 chemin Principal à Saint-Edmond-les-Plaines, le mardi 7 avril 2026 à 19 h 00, conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, chapitre T-11.001), le règlement numéro 302-2026 Code d'éthique et déontologique des élu-es municipaux a été adopté ;

QUE ce règlement est disponible au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité.

DONNÉ À SAINT-EDMOND-LES-PLAINES, CE 20E JOUR DU MOIS D'AVRIL 2026.



Marie-Pier Martel
Directrice générale et greffière-trésorière